

Colloque national sur la pêche en Guinée

Conakry du 01 au 03 décembre 2003

Le comité de suivi et d'orientation (CSO) du projet de recherche Pêche Écologique en Guinée (PEG) : une structure de concertation multi-acteurs

par Alkaly DIENG, Mamadou Moussa DIALLO et Jean LE FUR

Contexte de mise en place du CSO/PEG

* Absence d'un cadre de concertation regroupant la recherche halieutique et les acteurs du secteur de la pêche à savoir les opérateurs artisans et industriels, les administrations, les partenaires au développement du secteur.

* Besoin de conduire une recherche participative pour un développement durable du secteur des pêches en Guinée.

* Mise en place d'un Comité de Suivi et d'Orientation de l'Observatoire des pêches du CNSHB (dans les années 90) qui n'a pu fonctionner correctement pour cause d'instabilité de certains membres à leurs postes (notamment les cadres de l'administration) et des difficultés de fonctionnement du dispositif après l'expiration du financement extérieur.

Quelques objectifs visés par la mise en place du CSO/PEG

- * Partage de l'information produite par la recherche avec les acteurs de la pêche,
- * Orientation de la recherche dans la production d'informations via l'expression des besoins des acteurs en la matière,
- * Contribution des acteurs à l'alimentation du Centre d'Information sur les pêches en Guinée,
- * Prise en compte des contraintes du secteur de la pêche et confrontation de différents points de vues,
- * Proposition de solutions aux problèmes qui se posent à l'échelle du secteur et qui influencent négativement l'atteinte des objectifs visés par les acteurs,
- * Etc.

Démarche pour la mise en place du CSO/PEG

- * Définition de critères de sélection des membres du comité :

 - Lecture et écriture en Français

 - Bonne expérience dans le domaine d'intervention du secteur de la pêche

- * Concertation avec des personnes ressources de l'administration des pêches pour identifier des potentiels candidats à la sélection

- * Organisation d'une réunion avec des responsables de ports de pêche artisanale au cours de laquelle ces derniers ont eux-mêmes désignés leur représentant au comité

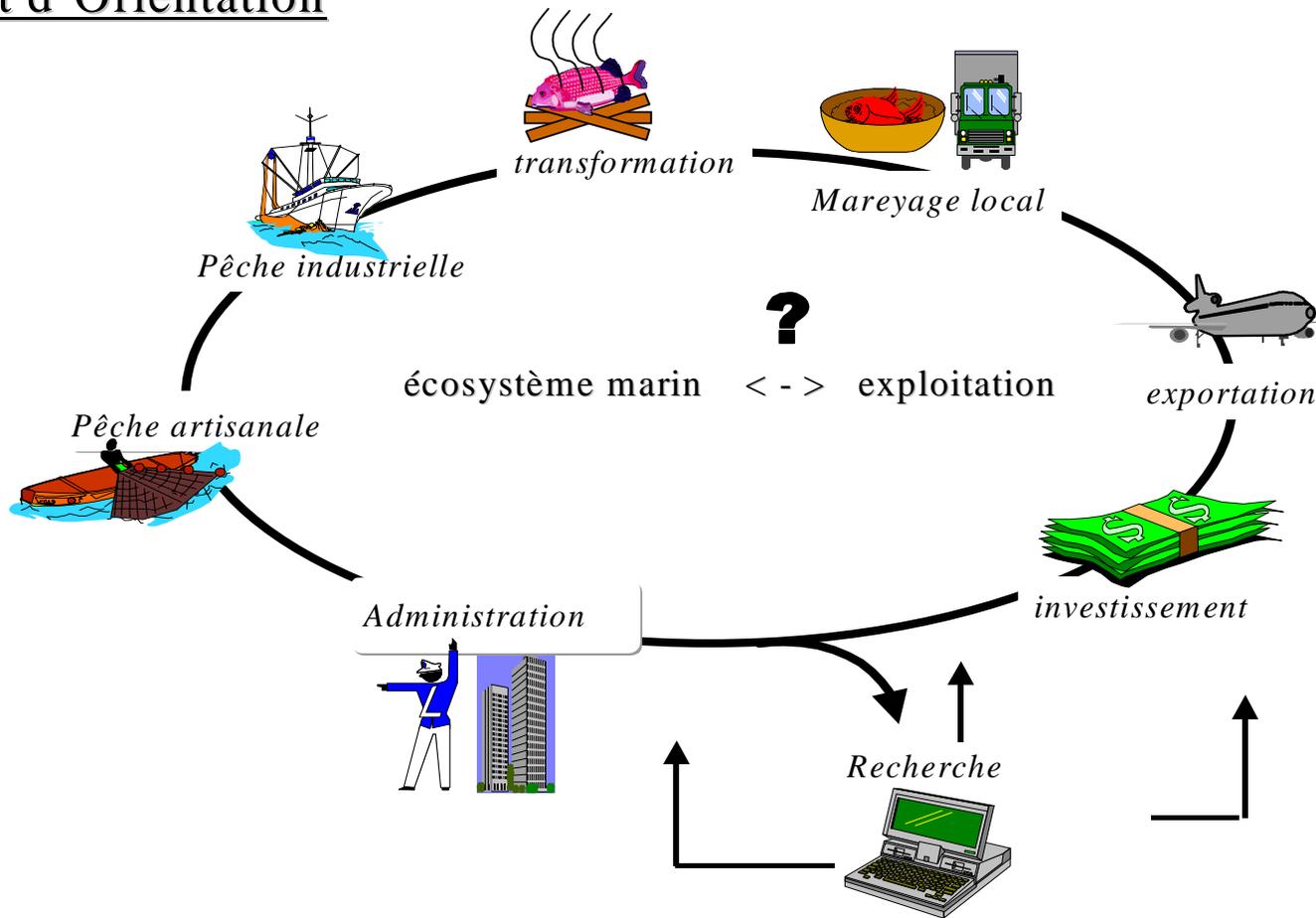
- * Sélection des autres membres du comité sur la base des critères annoncés et de différentes propositions faites

Quelques résultats

1. Mise en place d'un comité composé de huit membres qui représentent :

- * la pêche artisanale,
- * la pêche industrielle,
- * la transformation artisanale,
- * le mareyage local,
- * le mareyage à l'exportation,
- * l'administration,
- * les bailleurs de fonds,
- * la recherche.

Recherche de choix et de solutions consensuelles: comité de suivi et d'Orientation



Quelques résultats (suite)

2. Organisation de réunions du CSO en session ordinaire

Le représentant de la recherche a changé à chaque réunion du CSO. Une copie du procès verbal de réunion est transmise au Secrétariat Général du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture pour information.

3. Contribution des membres du CSO/PEG à l'alimentation du Centre d'Information sur les pêches en Guinée

Les membres du CSO proposent des informations et contribuent à la validation des informations fournies par tiers personnes y compris la recherche.

Conclusion

- * L'initiative de mise en place du CSO a été saluée par les acteurs de la pêche
- * Le CSO a permis de combler un déficit de concertation et de partenariat entre la recherche et les utilisateurs et entre acteurs du secteur de la pêche
- * Des discussions sont en cours au sein du comité, pour s'accorder sur le statut que pourrait avoir le CSO à la fin du projet qui a favorisé sa mise en place.
- * La domiciliation du CSO à la recherche halieutique en qualité de Comité des Opérateurs du CNSHB et sa pérennisation en tant que structure de concertation à l'échelle du secteur de la pêche constituent quelques pistes déjà proposées.